

## Procès-verbal du conseil de l'UFR SVTE du mardi 16 octobre 2018 à 9h00

Etaient présents :

### Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. FAIVRE (présent à partir de 9h20), M. FARA (procuration à M. PELLENARD jusqu'à 10h10), MME LE BON (procuration à MME LELOUP à partir de 9h30), MME LEBORGNE-CASTEL (procuration à M. DER), MME LELOUP (présente à partir de 9h30), M. WENDEHENNE (procuration à MME ROSNOBLET de 9h00 à 10h00 puis présent).

- *Excusé :* M. CHERKAOUI MALKI

- *Absents :* M. DEMARQUOY, MME VENNIN

### Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME ABED-VIEILLARD (procuration à MME GAETAN), M. MOREAU (présent à partir de 9h25), MME OLIVE (présente jusqu'à 10h10 puis procuration à MME EVROT-CARRICAN), M. PELLENARD (présent jusqu'à 10h10), M. POINSSOT, M. RIALLAND (présent à partir de 9h25), MME ROSNOBLET, MME VERNOUD (procuration à M. MOREAU à partir de 9h25)

- *Excusée :* MME TROMPIER

- *Absent :* M. MANIERE

### Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

M. DER, Mme EVROT-CARRICAN, MME GAETAN, M. ROLLIN

- *Excusée :* MME BELLENGER

### Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

MME BOUDIER (présente à partir de 9h50), MME BOUSHIQ (procuration à MME BOUDIER à partir de 9h50), M. NOCETO

- *Absents:* M. MEYER, MME ASSFELD, M. SURUGUES, MME DAGHER, M. BLANCHET

### Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

M. GERVAIS (procuration à M. POINSSOT), M. ROUZET (procuration à MME OLIVE jusqu'à 10h10), MME PRUDON-DESGOUTTES (procuration à M. FAIVRE à partir de 9h20), M. ANSEL (procuration à M. NARCE)

- *Absent :* M. MONNOT

### Membres consultatifs

- *Présents :*

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR ;

M. LEVEQUE, responsable du département ETEC à partir de 9h30

- *absents :* M. BATT, M. BELLENGER, MME SALVADORI

### Membres invités

- *Présentes :*

MME CASAS, responsable de l'antenne financière,

MME THOMAS, responsable de la scolarité.

- *Excusé :* M. ARNOULT

Le quorum étant réuni à 9h20, la séance peut valablement se tenir.

\*\*\*\*\*

#### ✓ **Approbation du PV du 24 septembre 2018**

Le Directeur d'UFR soumet le projet de PV au vote :

**21 pour, 1 abstention**

#### ✓ **Informations du directeur d'UFR**

##### ▪ **Effectifs étudiants à la rentrée 2018**

Le Directeur d'UFR fait un point sur les variations d'effectifs cette année par rapport à la rentrée précédente :

- Baisse de 40 % des effectifs en sciences de la terre
- Augmentation des effectifs en L1 du fait d'un nombre de redoublants plus élevé que prévu
- Relativement peu de mouvement en M1
- Légère diminution en M2, peut-être due au fait que nous sommes dans une année de transition.

M.MOREAU s'enquiert du remplissage en M1, au regard des capacités d'accueil et de la mise en œuvre du droit à poursuite d'études au sein de l'UFR.

Le Directeur d'UFR répond que les places sont presque toutes pourvues car quelques étudiants ont été inscrits sur demande du rectorat. 17 cas ont été traités par la commission académique.

M. MOREAU mentionne qu'il a été questionné sur la possibilité ou non pour les étudiants placés en liste complémentaire de déposer un recours auprès du recteur. Il souhaiterait connaître la réponse à apporter.

MME THOMAS précise qu'ils ne peuvent pas s'appuyer sur cette inscription en liste complémentaire pour déposer un recours dans le cadre de la poursuite d'études, cette possibilité n'existe qu'en cas de refus.

M. RIALLAND souhaiterait que des règles soient instaurées au sein de l'UFR afin que les étudiants admis dans un parcours ne puissent pas se réorienter au moment de la rentrée vers d'autres parcours, quand bien même des places seraient vacantes dans le parcours qu'ils visaient initialement.

Le Directeur d'UFR pense que l'on pourra difficilement éviter que les étudiants choisissent.

M. POINSSOT pense qu'il est préférable, pour l'avenir, de garder des listes complémentaires séparées. Les difficultés sont dues notamment aux étudiants qui ne viennent pas, sans prévenir.

M. FAIVRE suggère d'argumenter auprès des étudiants sur le fait qu'il est difficile de changer une fois que les enseignements ont commencé. Sur ce motif, les responsables pédagogiques sont fondés à refuser un transfert.

Le Directeur d'UFR conclut que, quel que soit le dispositif, il y aura toujours des étudiants indécis et versatile. Une réflexion devra être menée au niveau des départements afin de tenter d'améliorer les procédures pour l'avenir.

- **Date des élections**

Mme CLERGET annonce que le collège des usagers au conseil d'UFR est entièrement à renouveler, ainsi que l'intégralité des représentants des trois départements. Le dépôt des candidatures pour le conseil d'UFR est prévu entre le 6 et le 13 novembre 2018 à 12h00 et, pour les départements, entre le 6 et le 20 novembre 2018 à 17h00. Le scrutin est prévu les 27 et 28 novembre pour les collèges étudiants et le 27 novembre pour les collèges de personnels (départements). Un point nouveau est à souligner : les procurations devront être déposées au plus tard la veille du scrutin, soit le 26 novembre.

- **Salon Studyrama**

Le Directeur d'UFR annonce que le salon Studyrama se tiendra les 16 et 17 novembre au parc des Expositions de Dijon. Le Pôle Formation et Vie Universitaire assurera l'accueil et orientera le public vers la journée portes ouvertes pour les questions spécifiques. Les composantes ne seront pas présentes à ce salon.

- ✓ **Questions financières**

- **Vote du budget 2019**

Le Directeur d'UFR annonce avec satisfaction l'augmentation très substantielle de la dotation de fonctionnement à hauteur de 50 000 € pour 2019, portant celle-ci de 90 000 à 140 000 €. Cette hausse résulte de la prise en compte lors du DOM des revendications réitérées de l'UFR concernant ses besoins et des indicateurs fournis par

l'UFR. La gouvernance de l'Université est remerciée pour cette écoute et la révision de cette dotation, ainsi que le Directeur Général des Services qui a analysé avec attention la situation de l'UFR et pris en considération les difficultés.

La dotation horaire passe de 29 252 à 28 047 heures pour 2019. La charge finançable par l'uB est en hausse de 475 heures, du fait du dispositif « oui-si » et des masters I-site Agrosup. La charge finançable par Agrosup est stable, à hauteur de 1 500 heures. Quant aux heures à la charge de l'UFR, elles sont stables par rapport au réalisé 2017-2018 et pourraient être ajustées en fonction des effectifs inscrits en formation continue Enfin, le poids maximum des vacances passe de 17 à 19 %.

Le Directeur d'UFR invite ensuite Mme CASAS à présenter au conseil les éléments nouveaux par rapport au document transmis aux membres du conseil.

Mme CASAS précise que la notification définitive a été reçue le 11 octobre et les éléments relatifs à la formation continue ont été communiqués la veille du conseil. La dotation dédiée à la recherche est en légère hausse (+ 927 €), avec des variations à la baisse (UMRs Agroécologie et ARTehis) ou à la hausse (UMR Biogéosciences et EA Biopéroxy). Les dotations pour l'OSU THETA et Transtyfipal sont constantes.

La dotation n'a pas vocation à financer de la masse salariale ou de l'investissement, cette règle a été rappelée aux laboratoires qui ont ouvert des crédits dans ces deux masses. Ils maintiennent toutefois leur proposition.

En ce qui concerne la formation continue, 136 652 € seront ouverts en 2019 (prévisionnel), contre 108 000 € en 2018. Une nouveauté est que nous allons désormais pouvoir inscrire 70 % des recettes prévisionnelles au budget initial, contre 50 % précédemment.

Enfin, deux prélèvements sur réserves sont inscrits dès le budget initial : 27 000 € pour l'achat d'un minibus et 666 € pour la LP ADNT.

Puis, le Directeur d'UFR reprend la parole pour présenter les orientations budgétaires préparées par les deux directeurs-adjoints, la responsable de la commission des finances, la responsable administrative, la responsable de l'antenne financière et lui-même.

#### 1) Propositions de maintien de dispositifs existants :

- maintien du prélèvement de 3 % sur les dotations des laboratoires, crédits destinés à l'enseignement
- maintien du prélèvement de 10 % sur les ressources de formation continue (ramené à 2 % quand les formations financent les heures)
- maintien du prélèvement « amortissements » sur les filières avec effectifs en FC qui investissent
- maintien, en améliorant l'objet du dispositif et la chronologie des dépenses pour éviter de concentrer les achats sur la période de la rentrée, de la dotation de 4 000 € à chaque département pour des dépenses communes et/ ou des camps de terrain
- maintien de la même enveloppe aux filières, à la logistique et au fonctionnement général

#### 2) Propositions de répartition du complément de dotation de 50 000 € :

- Plan d'équipements pédagogiques : 25 000 € (investissement), afin de compenser très partiellement l'appel à projets « équipements pédagogiques » qui était précédemment co-financé par la région et l'uB. La région a fait le choix d'appels à projets uniquement numériques, ce qui pose un gros problème d'équipement pour les UFR scientifiques. De plus, certains projets pluriannuels ont été stoppés, il convient de les mener à leur terme.
- Dotation pour la maintenance de matériels de TP et/ou la modernisation des TP (fonctionnement) : 12 500 €

- Contribution aux sorties pédagogiques organisées à l'UFR : 5 000 € gérés par la commission de la pédagogie (co-financements), notamment en compensation de l'interdiction de demander aux étudiants une contribution aux frais.
- Abondement de la somme dédiée à l'entretien du bâtiment (exemple nettoyage de vitres, ...) : 4 000 €
- Dotation de 2 500 € pour le parcours GEIPI, pour les consommables de TP, l'uB ayant ciblé ce besoin au sein de la dotation supplémentaire de 50 000 €.
- Réserve pour imprévus : 1 000 €

M. LEVEQUE demande ce qui doit être compris par « numérique » dans l'appel à projets « équipements pédagogiques » financé par le conseil régional et l'université.

Le Directeur d'UFR répond que la région entend essentiellement des tablettes, des dalles et des ordinateurs. Pour mémoire, nous avons 30 tablettes et 4 dalles, pour lesquels nous avons répondu à l'uB ne pas avoir d'autofinancement. Il faudra tenter, dans la mesure du possible, de faire rentrer dans cet appel à projets des équipements pilotés par ordinateur par exemple. Les projets devront être proposés pour la fin de l'hiver, la réflexion doit donc être menée dès maintenant.

M. PELLENARD pense que l'UFR ne doit pas s'autocensurer car tous les projets peuvent être utiles.

M. POINSSOT suggère de prévoir au budget un co-financement pour le numérique.

M. NOCETO, en ce qui concerne la somme de 4 000 € prévue pour des travaux, souhaite savoir si un plan de travaux est prévu dans l'UFR. Par ailleurs, il souhaite savoir la raison d'une dotation pour GEIPI.

En ce qui concerne les travaux, Mme CLERGET répond que des nettoyages de vitres ou des travaux de peinture pourraient être envisagés.

Sur GEIPI, Le Directeur d'UFR répond que cette préparation intégrée est à la charge de l'UFR en fonctionnement, alors qu'il ne devrait y avoir aucun surcoût pour elle.

M. FAIVRE ajoute que ce parcours génère un groupe d'étudiants en plus, il est donc logique qu'un financement soit apporté pour les dépenses de fonctionnement.

Mme AMIOT-LELOUP souhaite savoir ce qu'est l'OSU THETA.

Le Directeur d'UFR répond que c'est l'Observatoire des Sciences de l'Univers, fédération de recherche rattachée à l'UFC. Il s'agit d'un regroupement inter-universités, interdisciplinaire et il en existe 5 ou 6 en France.

En l'absence d'autres questions ou interventions, le Directeur d'UFR soumet la proposition de budget au vote :

### **Unanimité (24 pour)**

#### **▪ Informations sur les dates des opérations de clôture**

MME CASAS explique que les dates devraient être semblables à celles de l'an dernier : fin des commandes autour du 16 novembre 2018, services faits sur conventions autour du 30 novembre et autour du 19 décembre hors conventions. Les missions peuvent être engagées jusqu'au 30 novembre 2018.

- **Tarifs**

Mme CLERGET explique que les tarifs d'utilisation du matériel de l'UMR Biogeosciences par la société INGEN font suite à la convention adoptée avec celle-ci et présentée lors d'un conseil précédent.

**22 pour, 2 abstentions**

- ✓ **Questions relatives aux ressources humaines**

- **Bilan de la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS pour 2019**

Le Directeur d'UFR rappelle que la campagne d'emplois avait déjà été évoquée lors de précédents conseils. Les résultats sont désormais définitifs, le CA l'ayant votée le 24 septembre.

- Enseignants-chercheurs :

Les deux postes de MCF de Florence CATTIN et de Paul ALIBERT sont gelés, sans recours à des ATER, ce qui pose problème. Mme CATTIN est susceptible de revenir en janvier 2019 et M. ALIBERT en septembre 2019, son détachement se terminant fin août 2019.

Le poste de PR de M. Bernard PAUL va être publié en 64/66 végétal et celui de Mme Catherine CARDINAL LEGRAND (MCF) est en publication différée, avec candidature « fellowship ». Au sujet de ce dernier poste, le directeur d'UFR espère que le laboratoire Agroécologie avance dans la recherche du candidat car il y a une concurrence entre les postes. Pendant 3 ans, la charge d'enseignement n'est pas complète mais un ATER est attribué, après 3 ans le poste est mis au concours.

M. WENDEHENNE pense que le laboratoire Agroécologie a déjà un candidat.

M. RIALLAND observe que c'est une forme de chaire d'excellence. On pourrait n'avoir personne, qu'advient-il du poste dans ce cas ?

Le Directeur d'UFR précise que, dans ce cas, nous avons la garantie d'avoir un ATER.

M. MOREAU souhaite savoir le contenu du profil recherche et si des enseignants-chercheurs de 67ème section seront associés au recrutement.

M. WENDEHENNE donne lecture du profil recherche du poste et évoque un appel à candidature qu'il y a eu au sein de l'UMR Agroécologie pour participer à la commission de recrutement.

- Personnels BIATSS :

La publication à concours différée est confirmée pour les postes de technicien libéré par M. SOLONOT et celui d'ASI qu'occupait Mme LEEMPUT. Il sera nécessaire de demander à nouveau la publication de ces deux postes l'année prochaine lors du DOM.

Le poste de concierge sera, lui, publié au concours interne d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en 2019.

Enfin, aucune demande de création d'emploi n'est retenue.

Mme GAETAN souhaite savoir le devenir du poste d'adjoint technique affecté à mi-temps aux serres, qui devrait être vacant au 1<sup>er</sup> septembre 2019 en raison d'une admission à la retraite.

Le Directeur d'UFR précise que la question ne pourra être discutée en DOM que quand la personne aura déposé son dossier de retraite.

- **Fonctions ouvrant droit à prime de responsabilités pédagogiques ou de charges administratives**

Le Directeur d'UFR explique qu'il s'agit d'anticiper la demande de l'université qui arrivera sans doute en novembre. Il est proposé de reconduire la répartition de l'année précédente à l'identique, tout en ajoutant deux lignes : « gestion du dispositif AGIL et pilotage du projet PIA3 licence à hauteur de 12 heures » et « Etude des dossiers Parcoursup » pour 72 heures au total.

Après des éclaircissements apportés à M. Moreau sur la fonction de responsable de mention, le tableau est soumis au vote :

**23 pour, 1 abstention**

✓ **Questions pédagogiques**

- **Compte rendu de la commission de la pédagogie du 15.10.2018**
  - **Appel à projets « fonctionnement pédagogique » de l'UFR SVTE**

M. FAIVRE détaille les discussions qui se sont tenues la veille.

Cet appel à projets existe pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive et fonctionne bien, il permet de compenser le caractère limité des dotations de base. 12 projets ont été déposés au total, qui font état de besoins en matériels et consommables divers. Entre la dotation prévisionnelle de l'UFR dédiée à cette opération et les reliquats de crédits, l'ensemble des projets devrait pouvoir être financé. Toutefois, la commission propose de classer le projet de consommables communs en fin de liste, en achetant ceux-ci en fonction des crédits réellement disponibles.

M. ROLLIN insiste sur le fait qu'il faut mutualiser l'acquisition de petits consommables pour obtenir des prix plus compétitifs et ce, dès le début de l'année.

M. FAIVRE précise que ces achats mutualisés ont été initiés en 2017 et se développent cette année suite à l'attribution d'une dotation de 4 000 € à chaque département dès le début de l'année. La commission de la pédagogie a émis le même souhait de globalisation des demandes de consommables à l'échelle de l'UFR plutôt que filière par filière.

MME EVROT-CARRICAN insiste sur la nécessité d'anticiper les dépenses dans l'année afin d'augmenter le taux d'exécution budgétaire au 1<sup>er</sup> semestre et de limiter les frais de port.

- **Modification de fiche filière (L2 STE)**

MME THOMAS est invitée à présenter les modifications souhaitées, qui portent sur une harmonisation des coefficients de contrôle des connaissances avec le parcours BG.

### **Unanimité (24 pour)**

#### **▪ Capacité d'accueil en L1 pour la rentrée 2019**

Le Directeur d'UFR explique que, dans les deux mois qui viennent, l'uB va nous demander de nous positionner sur la capacité d'accueil qui sera indiquée dans Parcoursup.

M. FAIVRE rappelle que le nombre de redoublants ne peut être qu'estimatif. Cette estimation avait été placée à 90, or le chiffre de cette année est supérieur de près de 30 %, ce qui a contraint à la création d'un 18<sup>e</sup> groupe de TD et l'organisation de l'emploi du temps en conséquence. Au final, un certain nombre de désistements ont permis de limiter la hausse de l'effectif.

La proposition des directeurs des études de L1 est d'annoncer une capacité de 400 néo-entrants au lieu de 410 l'an dernier, auxquels s'ajouteront les futurs redoublants estimés à 100.

M. MOREAU demande si les capacités d'accueil varient beaucoup dans les autres UFR.

Le Directeur d'UFR répond que ces chiffres sont en principe stables, à l'exception de quelques filières en tension comme celles de SHS qui ont augmenté leur capacité avec, en contrepartie, une dotation majorée.

Mme AMIOT-LELOUP observe que les prévisions démographiques conduisent à une augmentation probable des effectifs en L1 jusqu'en 2020.

M.MOREAU souhaite savoir si la capacité d'accueil a bloqué l'arrivée de néo-entrants.

Le Directeur d'UFR répond que la procédure complémentaire a été ouverte car la capacité d'accueil n'était pas atteinte.

M.DER souhaite avoir confirmation que la fixation d'une capacité d'accueil est réglementairement obligatoire.

Le Directeur d'UFR confirme que Parcoursup impose la fixation d'une capacité d'accueil à toutes les UFR de France.

M. RIALLAND considère que le dispositif d'accompagnement des néo-bacheliers n'est pas satisfaisant avec Parcoursup. Ce serait positif dans un contexte d'orientation sélective.

Le Directeur d'UFR considère qu'il faut laisser au dispositif le temps de s'installer, notamment l'accompagnement des élèves de terminale par les « doubles professeurs principaux » de ces classes. Il faut également que nous prenions notre place dans la communication, tant auprès des familles que des professeurs de lycées, qui n'ont pas nécessairement une bonne image de l'université.

M. RIALLAND souhaite savoir comment va être choisie la proportion d'étudiants « Agil », qui va jouer sur la capacité d'accueil.



M. FAIVRE estime, au vu du taux d'échec en L1, que le pourcentage devrait être de 50 %. Il serait bon d'avoir une approche plus individualisée des étudiants admis en remédiation mais il n'est pas possible de personnaliser au cas par cas l'accompagnement. Ce dispositif AGIL ne peut pas non plus être proposé à tous les redoublants pour des raisons budgétaires, l'UB finançant un nombre restreint de groupes.

Le Directeur d'UFR informe le conseil que quelques étudiants admis initialement en « oui » ont répondu positivement à la proposition d'intégrer le dispositif « oui-si ».

M. RIALLAND souhaite avoir des précisions sur la modification annoncée des études en PACES, qui impacterait l'UFR SVTE, avec une année commune de L1 SVT/PACES.

Le Directeur d'UFR précise que la réforme de la PACES est prévue à partir de 2020, elle impactera l'UFR, de même que la réforme de la licence dès l'année prochaine. Un dispositif de double licence existe à Tours et ne semble pas très concluant pour l'instant.

M. DER ne comprend pas la logique de diminuer la capacité d'accueil des néo-entrants alors que nous sommes dans une période de progression démographique.

M. FAIVRE apporte les arguments suivants : si nous voulons accroître le nombre de néo-entrants, nous pourrions avoir recours à la procédure complémentaire. Nous ne maîtrisons pas le nombre de redoublants donc il est nécessaire de se donner des garanties pour que l'UFR n'atteigne pas les 550 inscrits en L1. En effet, au-delà, il y aurait de gros problèmes d'organisation. L'objectif n'est pas de diminuer le nombre de néo-entrants.

M. ROLLIN reste opposé à la capacité d'accueil. En raison des redoublants, on va diminuer les possibilités d'accueil des bacheliers, ce qui est un mauvais signal à leur égard, et ce en raison d'une dotation insuffisante de l'Etat.

Le Directeur d'UFR rappelle que l'UFR a accueilli tous les candidats en 2018, après recours à la procédure complémentaire.

Mme ROSNOBLET souhaite savoir s'il est possible de limiter l'accueil des redoublants, ce à quoi il est répondu négativement.

M. WENDEHENNE souligne les difficultés des enseignants-chercheurs à assurer toutes les heures.

M. RIALLAND insiste sur la responsabilité des enseignants-chercheurs dans la construction des fiches filières, car ils peuvent avoir prévu des enseignements sans les mettre en parallèle avec les moyens humains. Il considère que la L1 est trop coûteuse en TP pour une proportion d'étudiants non motivés et que ces moyens devraient glisser vers les niveaux supérieurs.

Le Directeur d'UFR pense que cette réflexion doit s'intégrer dans celle à mener dans le cadre de la réforme de la licence. Il y aura un bilan en fin de L3 et non plus en fin de L1.

M. FAIVRE rappelle la logique d'allègement de la L1, à hauteur de 500 heures, qui a prévalu dans la construction des maquettes actuelles.

Pour Mme AMIOT-LELOUP, il ressort des évaluations de la L1 par les étudiants que ceux-ci aimeraient se spécialiser dès le début, ce qui s'inscrit dans l'esprit de la réforme du cycle licence.

Le Directeur d'UFR pense qu'il sera nécessaire que les étudiants aient acquis des outils leur permettant de faire des choix.

M. LEVEQUE estime que la capacité d'accueil permet à l'UFR de se différencier par rapport aux autres UFR et de personnaliser sa gestion des flux. On nous demande de former des étudiants qui n'ont pas été recrutés ailleurs mais certains n'ont pas le désir ou la capacité d'aller au bout du système LMD. L'UFR doit réfléchir à la professionnalisation des enseignements, permettant une sortie du système avant le niveau M, car nous ne proposons que deux licences professionnelles, que le ministère évalue négativement dans certains cas.

Le Directeur d'UFR rappelle qu'un projet de licence professionnalisante a été déposé dans le cadre du PIA 3, qui n'a pas été retenu par le jury international.

Il soumet au vote la capacité présentée :

- **Capacité Parcoursup : 400 (néo-entrants+ réorientations internes + réorientations externes)**
- **Capacité autres procédures (réinscriptions, ...) : 100**

**15 pour, 6 abstentions, 3 contre**

▪ **Bilan de la dotation horaire pour 2019 et des charges prévisionnelles**

M.FAIVRE annonce que 77 % des 28 000 heures de dotation de l'année 2018-2019 ont été saisis, chiffre provisoire. La dotation ne devrait pas être dépassée, même si des ajustements s'effectuent au second semestre (ajustement des effectifs, encadrement de stages, ...).

▪ **Informations sur le nombre de doctorants contractuels attribué pour 2018-2019**

M.FAIVRE informe que les doctorants contractuels ont été notifiés plus tôt que d'habitude, ce qui est une très bonne chose. 17 sont recrutés à l'UFR SVTE, ce qui correspond à nos 16 demandes + 1 demande tardive en section 65 suite au passage d'un enseignant-chercheur à temps partiel.

Selon Mme GAETAN, le besoin ne semblait pas vraiment avéré en 65<sup>ème</sup>.

M. FAIVRE répond qu'il a demandé en juillet à la personne concernée de discuter des besoins avec l'équipe pédagogique.

M. RIALLAND s'étonne de cette demande de DOCC en biologie cellulaire, alors que l'équipe pédagogique avait assuré pouvoir suppléer sans moyens supplémentaires.

Le Directeur d'UFR souligne qu'il constate des difficultés à fonctionner dans cette équipe pédagogique depuis plusieurs années. D'un côté, les enseignants déclarent pouvoir assurer ces heures et, de l'autre, ils disent être surchargés. Se pose donc le problème de la communication interne au sein du groupe d'enseignants. Ce que l'UFR souhaite éviter, c'est que des enseignements soient supprimés de ce fait, d'où la demande de doctorant contractuel présentée à l'université.

✓ **Approbation de conventions**

▪ **Convention avec l'ONF**

M. FAIVRE présente un projet de convention avec l'ONF et la commune d'Auxonne, qui porte sur des activités de formation et de recherche en forêt communale d'Auxonne, pour travailler sur les mésanges (étude de l'incidence de la localisation sur la reproduction- ville/forêt).

**Unanimité (24 pour)**

✓ **Questions diverses**

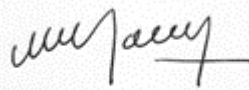
M. MOREAU demande des informations sur la journée des masters.

Le Directeur répond que M. Bellenger coordonne l'organisation de cette journée, il est l'interlocuteur à privilégier.

M. POINSSOT fait part des informations en sa possession car il a assisté à la réunion préparatoire: il s'agit de la matinée du 15 novembre uniquement, deux amphithéâtres l'un pour les étudiants de licence, l'autre pour ceux de masters sont réservés, pour présenter les débouchés notamment. Il y aura également une table ronde consacrée aux stages à l'étranger. L'événement devrait être renommé « objectif master » au lieu de « journée des masters », afin de mieux intégrer les étudiants de licence dans le dispositif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le Directeur d'UFR



H. NARCE

Michel NARCE